

L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT DE FONTAINBLEAU

LES PREMIERS AMÉNAGEMENTS

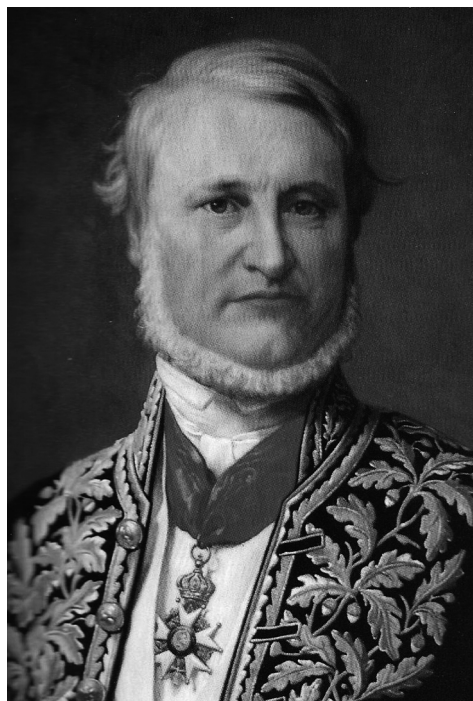
Jean-Claude Polton

DÉPUIS LA MONARCHIE de Juillet, les principes de sylviculture qui seront à la base du renouveau des massifs forestiers sont professés à l'École royale forestière de Nancy,

sous l'impulsion de Louis Parade – directeur de 1830 à 1865 – et de son collaborateur et successeur Pierre Nanquette, avec l'appui du directeur général des forêts Bernard Lorentz. Le traitement des forêts en taillis, largement pratiqué pour répondre aux demandes en bois de chauffage, y est critiqué à cause de sa faible productivité et de l'épuisement des sols qu'il génère. En revanche, on préconise la conversion des taillis ⁽¹⁾ en futaies ⁽²⁾, par la méthode de la régénération naturelle ⁽³⁾ qui repose sur un précepte bien connu depuis le XVII^e siècle : « imiter la nature et hâter son œuvre ». L'action des forestiers formés à l'École royale forestière de Nancy et l'exemple qu'ils donnent sont déterminants

pour la politique forestière conduite pendant toute cette période.

Après 1838, les nombreux aménagements qui sont mis en place dans différentes régions du territoire sont l'occasion d'appliquer l'enseignement reçu à l'École. Ce sont des opérations consistant à régler, pour une période déterminée, les modes de culture et d'exploitation d'une forêt dans le plus grand intérêt du propriétaire, en fonction du marché du bois. Ces aménagements, qui préconisent souvent la conversion des taillis sous futaies en futaies, sont critiqués par le ministère des Finances dont dépendent les forêts domaniales ⁽⁴⁾. Celui-ci obtient la mise à la retraite d'office de Lorentz, puis la suppression des commissions d'aménagement en 1848. Rétablies en 1858, ces commissions valident les aménagements de conversion qui se multiplient à partir de 1860, date de la nomination de



Louis Henri Vicaire

- 1) Peuplement forestier obtenu par les rejets de souches. Ils sont exploités pendant 10 à 15 ans pour donner des fagots, et pendant 20 à 30 ans pour produire des rondins.
- 2) Peuplement forestier composé d'arbres adultes nés de semences.
- 3) Louis Parade, *Cours élémentaire de culture des bois*, Paris, Nancy, 1857 (1^{re} édition, 1837).
- 4) Après 1842, ces débats sont visibles dans la lutte qui oppose *les Annales forestières* – où collaborent forestiers et scientifiques – et *le Moniteur des Eaux et Forêts* qui part en guerre contre « la sylviculture allemande », en s'appuyant sur le livre d'un « bûcheron de la Nièvre qui n'a pas appris dans les livres », réfutation complète des ouvrages de Louis Parade.

Louis Henri Vicaire (1802-1865) au poste de directeur général des forêts, le premier à être sorti de l'École de Nancy. Le contexte économique est particulièrement propice aux innovations ; le pays connaît alors un grand essor, avec le développement du réseau ferroviaire et l'essor industriel qui se traduisent par une diminution du bois de feu, produit surtout par les taillis, ce qui joue en faveur de la conversion.

La mise en place d'une commission chargée de préparer une instruction générale sur les aménagements en 1864 donne une nouvelle impulsion à l'élaboration d'aménagements pour chaque forêt, sous la responsabilité de forestiers sortis de l'École de Nancy.

L'ÉTAT DES LIEUX : LA FORÊT EN 1852

Au début du Second Empire, la forêt de Fontainebleau a été attribuée à l'empereur Napoléon III comme dotation de la couronne, en vertu des sénatus-consultes des 12 et 17 décembre 1852. Pendant cette période, deux inspecteurs vont se succéder pour gérer la forêt : Leclerc Son du Marais, de 1849 à 1861, puis Mory de Neuflieux, jusqu'en 1871. Ces administrateurs disposent d'un personnel forestier en forte augmentation, du fait des tâches nombreuses et complexes liées à une gestion plus rigoureuse de la forêt : ils sont passés de 32 en 1815 à 53 en 1871. On y compte 1 sous-inspecteur, 2 gardes généraux, 11 brigadiers (gardes-chefs), 34 gardes, 1 garçon-garde, 4 cantonniers, auxquels il faut ajouter 15 gendarmes à cheval pour la surveillance de la forêt.

Le rapport de la commission d'aménagement de la forêt de Fontainebleau – présidée par l'inspecteur Alexandre Sthème, assisté du sous-inspecteur Eugène Lacordaire et du garde général Gustave Chevereau-Lécuyer – nous donne la première description complète de la forêt de Fontainebleau⁽⁵⁾. En 1852, la superficie de la forêt est évaluée à 16441 hectares, dont 266 hectares placés en dehors de l'aménagement (routes, parquets, chemin de fer, maisons...). Les surfaces occupées par les landes à bruyères – que les forestiers appellent « vides » – ne couvrent plus que 650 ha, soit 4 % de la forêt, contre 50 % deux siècles plus tôt. C'est le résultat des importantes plantations de feuillus du XVIII^e siècle, puis des enrésinements – essentiellement en pins sylvestres – dans la première

moitié du XIX^e siècle, sous l'impulsion du baron de Larminat (1815-1830), puis d'Achille Marrier de Bois d'Hyver (1830-1848)⁽⁶⁾. Les résineux, qui couvrent maintenant 4781 ha (28,61 % des peuplements, avec une moyenne d'âge de 19 ans), ont été plantés sur des « terrains considérés comme entièrement improductifs », mais aussi sur d'anciens peuplements de feuillus dépérissants (1666 ha), voire sur de jeunes peuplements ayant échoué. Le rapport Sthème rend ainsi hommage aux forestiers de la première moitié du XIX^e siècle qui ont su voir que la culture des feuillus avait atteint ses limites à Fontainebleau, à cause de la pauvreté des sols dans certains cantons.

En 1852, les trois quarts de la forêt (11930 ha) sont plantés en feuillus : chênes (53,1 %), hêtres (7,1 %), bouleaux (6,9 %) et charmes (5,4 %). Les futaies (4924 ha, moyenne d'âge 81 ans) offrent en général une très belle végétation : « les arbres ont pris de fortes dimensions, et atteignent parfois jusqu'à 35 mètres d'élévation quand ils ont crû en massifs serrés ». Ce chapitre n'est cependant pas exempt de critiques. Elles concernent les vieilles futaies qui ont toutes atteint leur période de décroissance : « dans les parties les plus belles, la majorité des arbres présentent des signes de dépérissement » ; si les semis naturels ne peuvent se faire, dans le mort-bois ou sous un couvert prolongé, « toutes les futaies marcheront à une ruine prochaine ».

Les feuillus sont traités, presque à égalité, en futaie et en taillis. Les taillis, qui s'étendent sur 7004 ha, ont une moyenne d'âge de 19 ans et sont exploités au bout de 25 ans. Le rapport est sévère pour ces peuplements qui « présentent tous les degrés de l'échelle, du très beau au très mauvais », mais il est manifeste que « le mauvais l'emporte de beaucoup et, pris dans leur ensemble, ils offrent une végétation médiocre qui frappe à première vue ». La plus grande partie de la forêt (8500 hectares, moyenne d'âge 81 ans) est traitée en futaie, par la méthode du réensemencement naturel et des éclaircies, expérimentée durant la période précédente. Sous la pression des artistes et des touristes, les forestiers sont contraints de restreindre les coupes dans les futaies : elles sont limitées à 6000 m³ par an, alors que l'on augmente

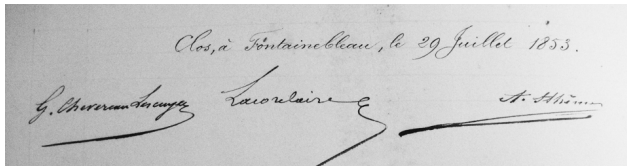
5) *Avant projet d'aménagement de la forêt de Fontainebleau*, 1853, 728 pages, Archives départementales de Seine-et-Marne (dépôt de l'ONF), 3344W314.

6) À ce sujet, voir nos articles dans *la Voix de la forêt* 2012 (le « Baron de Larminat », pp. 65-74) et 2013 (« Achille Marrier de Bois d'Hyver », pp. 61-68).

les volumes produits par les taillis. Les vieilles futaies productrices de bois d'œuvre sont localisées sur les plateaux calcaires du cœur de la forêt – le long des routes où passent les souverains qui apprécient les beaux paysages – alors que les taillis dévolus au bois de chauffage sont relégués sur le pourtour de la forêt où les sols sont plus ingrats. Le rapport ne parle pas du traitement des résineux.

De 1847 à 1852, la forêt rapporte en moyenne 4433 335 F par an à l'État, grâce à la vente de bois qui provient à 70 % des coupes de taillis (341 746 F), alors que les coupes diverses (éclaircies, chablis ...) donnent 57815 F et celles des futaies 43 774 F seulement, soit à peine 10 % de l'ensemble. Ces données, qui découlent de la manière dont les peuplements sont traités (taillis ou futaie), sont à prendre en compte pour comprendre les débats concernant la conversion des taillis en futaies. Il faut ajouter à cette somme 22 503 F de revenus divers procurés par la chasse (9 761 F), l'exploitation du grès et du sable (9 392 F) et divers « produits accessoires » (2 877 F pour la vente de graines, de mousses, etc.).

Dans son procès-verbal, l'aménagiste Alexandre Sthème fait état des pressions sociales qui viennent



contrarier l'action des forestiers à Fontainebleau. Il évoque d'abord les anciennes servitudes liées aux droits des communautés villageoises. Depuis la Réformation de Barrillon d'Amoncourt (1664), les forestiers n'avaient cessé de demander la limitation de ces droits d'usage, à commencer par celui de faire paître le bétail en forêt. Sous la pression de l'administration – et surtout de la baisse de l'agriculture de subsistance dans la région –, les communes ont renoncé à envoyer du bétail en forêt (Melun et Arbonne-la-Forêt en premier, puis Ury, Grez-sur-Loing et Villiers-sous-Grez), alors que les autres envoient de moins en moins bêtes. En 1853, il n'y a plus que 1 140 bestiaux admis à paître en forêt, contre 16 748 en 1664. Ils ne seront plus que 297 en 1870.

Alors que la pression des communautés rurales décroît, les forestiers doivent faire face aux demandes des citoyens en mal de nature, représentés par les

artistes, puis les touristes, depuis l'arrivée du chemin de fer à Avon (1849). Cette évolution est préoccupante pour les forestiers, car ces nouveaux venus ont une vision de la forêt opposée à la leur. Les « signes de dépérissement » signalés dans les vieilles futaies ne gênent pas les artistes et les touristes qui sont à la recherche de paysages pittoresques. Les oppositions aux coupes dans les futaies se multiplient, l'opinion publique étant prise à témoin. Le 20 octobre 1850, un certain Alfred Tastet fait publier dans la presse locale une lettre ouverte, afin de répondre à un article paru « dans un journal du soir ». L'auteur de cet article justifie les coupes prévues dans de vieilles futaies (Bas-Bréau, Tillaie, Gros-Fouteau, Chêne-Brûlé...) par des arguments financiers : elles rapporteraient 20 000 F au budget de l'État. Alors qu'Achille Fould (1800-1867), ministre d'État et de la Maison de l'empereur, effectue une visite à Fontainebleau, afin de voir ce qu'il en est, Alfred Tastet veut ignorer ces arguments économiques en évoquant les intérêts supérieurs de l'art. Il assimile implicitement la forêt de Fontainebleau à un monument, lorsqu'il demande la sauvegarde « des pauvres vieux arbres qui ont échappé à toutes les révolutions », comme on le fait au même moment en restaurant la Galerie d'Apollon au Louvre.

Le rapport de la commission d'aménagement évoque ce qu'on appellera au xx^e siècle l'accueil du public, à l'occasion de la création des sentiers de promenades en forêt, par « deux spéculateurs » qui ne sont pas nommés, en fait Denecourt et Bournet. L'aménagiste se borne à constater que les tracés « sont très innocents sous le rapport forestier », tout en soulignant les « avantages » qu'ils apportent aux promeneurs. Les forestiers expriment cependant quelques craintes pour l'avenir, en émettant le souhait « que l'administration vînt modérer, ou du moins diriger, le beau zèle artistique de nos honorables industriels ».

Si ces préoccupations sont encore en devenir, les forestiers ont à résoudre des problèmes autrement plus préoccupants : comment mener à bien la gestion de la forêt alors que l'opposition aux coupes monte en puissance et que le pouvoir politique tient davantage compte de l'opinion publique naissante ?

LA GENÈSE DES PREMIERS AMÉNAGEMENTS

Le rapport de la commission d'aménagement présidée par l'inspecteur Sthème est terminé à Fontainebleau le 27 juillet 1853, puis remis au ministre d'État et de la Maison de l'empereur. Ce document manus-

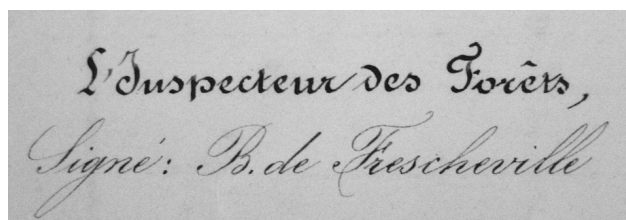
crit de sept cent vingt-huit pages témoigne bien de l'importance du travail accompli : après avoir fait un état complet de la forêt en 1852, il présente un avant-projet d'aménagement de celle-ci. Bien qu'il fut entendu que le rapport dût présenter « la discussion du mode de traitement le plus convenable à adopter », les aménagistes prennent partie pour la futaie, qui donne des produits de qualité, tout en prenant en compte les « exigences artistiques » propres à Fontainebleau. L'avant-projet propose donc de traiter la moitié de la forêt en futaie feuillue et 20 % en futaie résineuse, le reste – soit seulement 30 % de la forêt – serait traité en taillis.

La conversion et futaie repose sur deux principes nouveaux : le réensemencement naturel et les éclaircies. Or la sylviculture primitive, et notamment celle des taillis, ne prévoit qu'une coupe unique au cours du cycle d'un peuplement forestier, à savoir la coupe rase finale, avec le cas échéant la réserve de baliveaux pour produire du bois d'œuvre la fois suivante. Le principe des éclaircies, nécessaire pour assurer le développement de belles futaies, est contesté : que signifient ces récoltes intermédiaires ? Par ce prélèvement insidieux, ne va-t-on pas ruiner petit à petit le peuplement ? Que restera-t-il au bout du compte ? (Sylvain Ducroux).

Ces incertitudes inquiètent les agents de la liste civile de l'empereur, lorsque les rapports de deux chefs de cantonnement viennent opportunément conforter leurs positions. Qu'ils soient spontanés – comme on le prétend – ou non, ces rapports prennent la défense des taillis. Les chefs de cantonnement prétendent que ceux-ci poussent bien à Fontainebleau – sauf circonstances exceptionnelles – à condition que des méthodes culturales appropriées y soient appliquées. Devant ces critiques, la commission Sthème est dissoute, puis remplacée par une nouvelle commission d'aménagement nommée le 2 décembre 1857. Elle est présidée par l'inspecteur des forêts B. de Frescheville – formé à l'École forestière de Nancy – assisté du sous-inspecteur J. Clavé.

Le second rapport de l'avant-projet d'aménagement de la forêt de Fontainebleau est terminé 15 janvier 1859 (7). Après avoir présenté un « nouvel état de

la forêt » – guère différent du précédent –, la commission préconise le traitement en futaies sur 14 276 hectares (section 1), en ne gardant que 1 615 hectares en taillis (section 2). Une troisième section concerne les parties de la forêt placées en dehors de l'aménagement, soit 1 080 hectares, dont 544 « dans les cantons les plus pittoresques et les plus fréquentés par les artistes et les amateurs ». La victoire des forestiers de l'École de Nancy est manifeste, puisque la proportion de la forêt traitée en futaies est passée de 70 % à 90 % entre 1853 et 1859. Cet avant-projet est adopté par l'administration des forêts de l'État le 20 avril 1859, puis par celle des forêts de la Couronne le 23 juin 1859. L'année suivante, la nomination de l'inspecteur B. de Frescheville et du sous-inspecteur



J. Clavé à la tête de la commission qui devra rédiger un projet définitif d'aménagement vient confirmer la victoire des partisans de la conversion des taillis en futaies.

Ces dix années d'atermoiements ont été néfastes pour la forêt. Les produits des ventes de bois sont passés de 600 000 F à 400 000 F par an, alors que les peuplements artificiels ont été quasiment nuls ; les plantations ont subi les attaques du gibier qui mange les jeunes plants, faute de palissades.

L'inspecteur B. de Frescheville et le sous-inspecteur J. Clavé remettent leur rapport définitif le 27 avril 1861 (8). La superficie de la forêt est alors évaluée à 16 972,86 hectares, dont 1 630 hectares placés en dehors de l'aménagement : il s'agit des emprises liées aux activités humaines (routes, chemin de fer, maisons forestières, parquets...) et de la série artistique, créée par le décret impérial du 13 avril 1861 (1 097,29 ha, au lieu de 650 ha en 1852). Les peuplements de la forêt se répartissent alors de la façon suivante :

7) *Avant projet d'aménagement de la forêt de Fontainebleau, 2^e rapport*, 1859, 302 pages. Archives départementales de Seine-et-Marne (dépôt de l'ONF), 3344W295.

8) *Projet d'aménagement, inspection et cantonnements de la forêt de Fontainebleau*, 1861, 218 pages. Archives départementales de Seine-et-Marne (dépôt de l'ONF), 3344W301.

ÂGE DES PEUPEMENTS	FEUILLUS EN HECTARES	RÉSINEUX EN HECTARES	TOTAL EN HECTARES
Bois de plus de 101 ans	1 473	00	1 474
Bois de 40 à 100 ans	2 220	192	2 412
Bois de 20 à 40 ans	1 924	2 987	4 911
Bois de moins de 20 ans	5 259	1 405	6 664
TOTAL DES PLANTATIONS	10 877	4 584	15 461
	70 %	30 %	100 %
Vides			982
TOTAL			16 441

Essence	Peuplements			Totaux
	Complet	Avec complet et clair	Incomplet ou clair	
Bois feuillus	2 200 ^h 00 ^m	4 484 ^h 03 ^m	3 380 ^h 75 ^m	10 064 ^h 80 ^m
Bois résineux	1 161 ^h 28 ^m	2 365 ^h 41 ^m	697 ^h 38 ^m	4 224 ^h 04 ^m
	3 361 ^h 28 ^m	6 849 ^h 46 ^m	4 078 ^h 13 ^m	14 289 ^h 44 ^m



Le rapport, plus court que les précédents, entre tout de suite dans le vif du sujet, en rappelant les inconvénients du taillis et les avantages de la futaie, en insistant sur les circonstances propres à Fontainebleau. La dent du gibier attaque les jeunes bois des taillis qui sont sensibles aux gelées printanières, particulièrement vives ici. Les « raisons qui ont fait adopter le régime de la futaie sur la plus grande partie de la forêt » sont de nature esthétique et économique. Dans cette forêt historique « pour ainsi dire consacrée à l'art », le souverain et le public sont très sensibles à la beauté des vieux arbres. Par ailleurs, la futaie est le seul régime qui peut fournir toutes les sortes de bois dont le marché a besoin, du bois de chauffage au bois d'œuvre.

L'aménagement de 1861 propose de diviser la forêt en trois sections. La futaie (section A) s'étendrait sur 13 723 ha, soit près de 90 % des peuplements – comme dans l'avant-projet de 1859 – où serait appliquée la méthode du réensemencement naturel et des

éclaircies, appelée aujourd'hui régénération naturelle. La révolution des coupes y est fixée à 120 ans en moyenne (5 périodes de 24 ans, avec des coupes d'éclaircies tous les 12 ans). On recommande de laisser au bord des routes, chemins ou en lisières « quelques arbres bien venants pour fournir dans l'avenir des pièces de dimensions exceptionnelles ». Les taillis (section B) seront limités aux terrains les plus frais et renfermant le moins de silice, soit 1 618 ha répartis le long de la Seine, vers Changis, Samois et Dammarie-lès-Lys. La révolution des coupes y est fixée à 30 ans à raison de 53,95 ha par an, soit le trentième de la surface totale. Enfin, la section C placée en dehors de l'aménagement correspond à la série artistique (1 097 ha) où le forestier se contente d'enlever les chablis et le bois mort.

Après que le décret impérial du 13 août 1861 ait validé le rapport, la forêt de Fontainebleau bénéficie enfin d'un aménagement. La conversion des taillis en futaies est résu-

mée par Paul Domet quelques années plus tard : « jusqu'en 1861, on coupait les bois pour améliorer leur état ; maintenant, on s'efforce de couvrir le sol ». La conversion a un coût, puisqu'elle implique une diminution des coupes, du moins jusqu'à ce que les taillis prennent de la maturité. Alors que l'aménagement prévoyait la coupe de 60 000 stères par an, ce sont à peine 40 000 stères qui seront récoltés entre 1861 et 1868, rapportant 260 000 F, contre 780 000 F en 1855.

Au terme d'une bataille qui a duré plus d'une dizaine d'années, la conversion des taillis en futaies a triomphé à Fontainebleau, comme dans le reste de la France. La vision à long terme des forestiers de l'École de Nancy l'a emporté sur celle des financiers, à la recherche de revenus immédiats susceptibles d'équilibrer leurs budgets. Les aménagistes des années 1859-1861 ont fait preuve d'une grande hauteur de vues, en se préoccupant de l'intérêt général, sans se limiter à la défense des intérêts de l'empereur qui a la jouissance de la forêt.

Quand l'aménagement de 1861 est appliqué, d'autres difficultés vont cependant apparaître. La méthode du réensemencement naturel et des éclaircies implique des coupes successives qui mécontentent les artistes et les écrivains qui considèrent la forêt comme un musée végétal. À la recherche de l'appui d'une opinion publique, dont le pouvoir politique tient de plus en plus compte, ils fondent le Comité de protection littéraire et artistique de la forêt de Fontainebleau en 1872, afin d'obtenir l'augmentation de la superficie de la série artistique ■

Sources et Bibliographie

Les Archives départementales de Seine-et-Marne (Dammarie-lès-Lys) disposent de documents remarquables à la suite d'un important dépôt de l'ONF. Ils sont conservés dans une série cotée 3344W.

Paul Domet, *Histoire de la forêt de Fontainebleau*, Paris, Hachette, 1873 (Réimpression en 1979 par Laffite Reprints, Marseille).

Louis Badré, « Le XIX^e siècle forestier (1820-1914) », in « Les Eaux et Forêts du 12^e au 20^e siècle », Paris, CNRS, 1987, Livre IV, pp. 509-532.

Roger Blais, *Une grande querelle forestière. La conversion*, Paris, PUF, 1936.



Napoléon III à la chasse en forêt de Fontainebleau.